



**HAL**  
open science

# Armand FREMONT: un universitaire attaché à toutes les missions de l'enseignant-chercheur, du syndicalisme à la gestion des universités

Régis Carin

## ► To cite this version:

Régis Carin. Armand FREMONT: un universitaire attaché à toutes les missions de l'enseignant-chercheur, du syndicalisme à la gestion des universités. Colloque Armand Fremont - Un géographe dans le siècle, Université de Caen, Jun 2022, Caen, France. hal-03922960

**HAL Id: hal-03922960**

**<https://hal.science/hal-03922960>**

Submitted on 6 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





### 3 - Participation et contributions au conseil de l'université de Caen <sup>[3]</sup>

Mai 1968 a bouleversé le paysage universitaire. La loi Edgar Faure de 1969 (dite d'orientation de l'enseignement supérieur) prône la démocratisation, la participation et la pluridisciplinarité. Le conseil d'université n'est plus le regroupement des doyens des facultés présidé par le recteur de l'académie. Il s'agit dorénavant d'un conseil principalement composé d'élus et présidé par un président élu en son sein. Armand Frémont qui est maintenant maître de conférences (grade dénommé après 1980 professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe) fait partie des élus du premier conseil d'université qui se réunit pour la première fois le 12 mars 1971 pour élire son premier président, Jacques Izard, maître de conférences de médecine. Ce dernier a présidé l'assemblée constitutive et, transitoirement, l'université de Caen avant cette élection.

Armand Frémont participe assidûment aux travaux du conseil, au cours de son mandat il sera membre de plusieurs commissions, en particulier de la section disciplinaire. Ses interventions dans les débats sont à caractère syndical (défense du service public, moyens pour l'enseignement supérieur) ou concernent les intérêts de l'UER « des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional » dont il est le représentant.

Ainsi le 11 juin 1971 il participe à la rédaction d'une motion votée quasi unanimement par le conseil qui dénonce la pénurie des locaux attribués à l'université de Caen. Le 15 octobre 1971 il intervient dans les débats visant la déconcentration de l'université et la création d'un IUT à Cherbourg. Le 10 décembre 1971, dans le débat sur la création d'une deuxième université de Caen (localisation envisagée sur le plateau nord ou à Bayeux), Armand Frémont défend la thèse de l'unicité, au moins à court terme, il n'est cependant pas opposé à ce que cette question soit mise à l'étude en vue du 7<sup>ème</sup> plan. C'est cette proposition qui est retenue par le conseil. Le 30 juin 1972 il évoque des problèmes d'examens concernant des étudiants du centre universitaire du Mans convoqués à Caen. Les 12 janvier et 2 février 1973 il signale l'insuffisance du budget de son UER causée par une sous-évaluation du coefficient ministériel attribué aux géographes et annonce qu'il prépare un dossier destiné à plaider la revalorisation de ce coefficient auprès du ministère. Le 16 mars 1973, lors d'un débat sur le DEUG, il se prononce contre un éventuel numerus clausus à l'entrée de l'université, fait adopter une motion indiquant que le 1<sup>er</sup> cycle est par principe une étape dans la formation des étudiants et propose la mise en place d'une commission devant examiner les projets des UER par rapport à ce principe.

Armand Frémont s'affirme de plus en plus au sein du conseil d'université, lors de cette même séance, il est élu membre de la commission tripartite de la formation continue. Il est très attaché à ce que l'université trouve un équilibre entre les formations à vocation recherche et les diplômes professionnels, il a lui-même pris l'initiative d'une formation en aménagement régional. De même au niveau du conseil, il présente le 27 septembre 1974 le plan de travail de la nouvelle commission des débouchés qu'il préside.

Salle « Henry-Bernard » du conseil de l'université de Caen <sup>[a]</sup>



### 4 - La candidature à la présidence de l'université de Caen <sup>[2, 3]</sup>

#### 4-a- Le contexte de l'élection du président

Le conseil de l'université de Caen comprend 79 sièges. Lors des scrutins, la majorité absolue s'obtient avec 40 voix mais certains votes importants requièrent une majorité des deux tiers soit 53 voix. Lors de son élection en 1971, Jacques Izard avait passé le cap des deux tiers et disposait donc d'une majorité confortable pour diriger l'université. Cependant la situation s'est ensuite dégradée.

La droite universitaire de Caen dont les représentants se trouvent en nombre dans les rangs des sciences dures, ayant mal vécu mai 68 et la réforme universitaire qui s'en est suivie, développe de l'hostilité envers la direction de l'université. Le motif principal est la possible redistribution des moyens (crédits et postes) entre des disciplines auparavant « protégées » par les frontières des facultés. L'argument de la recherche est mis en avant pour justifier la demande de ne pas bouleverser la répartition antérieure mais cet argument cache le sentiment non exprimé que la recherche n'aurait pas la même valeur en sciences humaines qu'en sciences dures. C'est pour tout cela qu'est d'abord réclamé la création d'une deuxième université à Caen, pour isoler les disciplines scientifiques des disciplines littéraires. Cependant, la droite scientifique étant minoritaire dans le conseil, elle suit bientôt une autre stratégie en proposant la création d'un institut dérogatoire (l'ISMRA – Institut des Sciences de la Matière et du RAYonnement) qui permettrait de « mettre à l'abri » les laboratoires de physique et chimie sous le couvert d'une école nationale supérieure d'ingénieurs (ENSI de Caen). Ce projet aboutira effectivement en 1976, puis l'ISMRA deviendra l'ENSICAEN en 2002 et s'affranchira de l'université en 2017.

En attendant, à la toute fin de 1974, le président Jacques Izard fait face aux attaques de la droite universitaire et à l'augmentation de l'absentéisme aux réunions, il ne s'estime plus soutenu par le conseil d'université et décide de démissionner.

Armand Frémont est alors « professeur sans chaire », il présente sa candidature à la présidence de l'université. Il est le seul candidat à faire campagne et développe trois intentions : prendre en charge les intérêts matériels et moraux de tous les personnels et étudiants de l'université, améliorer le fonctionnement de l'université (conseil, liens UER – services, information transparente), préparer un plan de développement de toutes les activités de l'université. Il affirme en outre vouloir être le président de toute l'université et tenir compte de toutes les oppositions.



#### 4-b- Le déroulement des scrutins

La procédure d'élection d'un nouveau président débute lors de la séance du 24 janvier 1975, elle se prolongera infructueusement jusqu'au 10 octobre 1975 et occupera quatre réunions complètes.

Il y a un autre candidat, Max Robba, « professeur (de pharmacie) avec chaire », il était le 1<sup>er</sup> vice-président de Jacques Izard et assure la présidence de l'université par intérim. Entre les programmes des deux candidats, il n'y a pas de différence marquante, tous deux se positionnent dans la continuité du travail réalisé par Jacques Izard.

La droite universitaire n'a pas de candidat déclaré mais elle va œuvrer à empêcher Armand Frémont d'être élu.

En particulier, alors que la loi d'orientation prévoit pour l'élection des présidents des prérogatives particulières aux « professeurs titulaires » et que depuis 1969 l'interprétation ministérielle est que les professeurs avec ou sans chaire appartiennent à cette catégorie, un recours opéré début 1975 va conduire le secrétariat d'état aux universités à définir une nouvelle interprétation exigeant pour l'élection d'un professeur sans chaire une majorité des deux tiers alors que la majorité absolue suffit pour un professeur avec chaire. Bien plus, cette interprétation rend nécessaire le vote d'une dérogation à la majorité des deux tiers pour valider la candidature d'un professeur sans chaire. La nouvelle interprétation suit d'abord des voies peu officielles (télécopie adressé au recteur Martin le jour même de la première séance d'élection). De ce fait elle sera appliquée seulement à la deuxième séance, le 17 février, puis, après un avis du Conseil d'Etat, à la quatrième séance, le 10 octobre. Elle sera source de confusion dans l'élection présidentielle et la dérogation sera refusée le 17 février mais acceptée le 10 octobre.

Ces règles nouvelles n'auront finalement de conséquence objective que lors de la séance du 17 février 1975 où Armand Frémont, dont la candidature est invalidée faute de dérogation, obtient néanmoins un nombre de 41 voix supérieur à la majorité absolue : avec l'ancienne règle, il aurait été déclaré élu.

Lors de tous les autres tours de scrutin (9 tours le 24 janvier, 6 tours le 11 avril, 7 tours le 10 octobre 1975), aucun des deux candidats n'obtient la majorité absolue. Armand Frémont se trouve à chaque fois en tête des résultats avec un nombre de voix variant entre 28 et 38. Quant au nombre de voix obtenu par Max Robba, il varie entre 1 et 33 ; ses scores les plus bas correspondent à des scrutins où il a retiré sa candidature mais les voix perdues sont parties en abstentions.

A l'issue du septième tour de scrutin infructueux, le 10 octobre 1975, le recteur Garagnon constate le blocage et, avec l'accord des deux candidats concernés, décide de prendre une mesure provisoire conservatoire : jusqu'au prochain renouvellement du conseil, Max Robba est nommé président par intérim et Armand Frémont 1<sup>er</sup> vice-président par intérim.

# Discours de candidature de M. FRÉMONT à la présidence de l'université de Caen (lors de la réunion du conseil d'université du 24 janvier 1975)

M. Armand Frémont :

Je présente ma candidature à la présidence de l'Université de CAEN. Je précise qu'il s'agit d'une candidature personnelle ; elle m'engage donc personnellement tel que je suis et tel qu'on me connaît. Je suis prêt à ce sujet à répondre aux questions qui me seront posées. Mais je dois dire que cette candidature est aussi la candidature d'un programme, d'une série d'intentions. J'ai hésité à la poser et s'il y a eu une quinzaine de jours de rumeurs à ce sujet, c'était peut-être les rumeurs de ces hésitations. J'ai hésité, je crois, tout simplement, parce que la situation de l'Université en général, de l'Université de CAEN peut-être plus particulièrement est une situation actuellement très difficile. Par conséquent, les possibilités d'action d'un Président sont très étroites. Chacun le sait, je n'insisterai pas longuement là-dessus. Mais je voudrais tout de même donner quelques éléments de réflexion.

Les effectifs des étudiants, après une longue période de croissance un peu sauvage dans les années 60, se sont stabilisés, stagne, voire régressent de manière inquiétante dans certains secteurs de l'Université. Les crédits qui servent à notre fonctionnement sont, en valeur réelle, en diminution constante depuis plusieurs années, et la carrière des enseignants se trouve dans une large mesure actuellement bloquée faute de création de postes, ce qui est préjudiciable aux enseignants, mais ce qui l'est très souvent aussi au bon fonctionnement du service d'enseignement et de recherche. J'ajoute que l'image de l'Université se trouve altérée aux yeux de responsables régionaux et, fait peut-être encore plus grave, il faut avoir le courage de le dire, aux yeux d'une partie non négligeable de la population.

Et j'estime que face à cette situation il est tout à fait normal d'hésiter.

Je ne pense pas que l'Université porte toute la responsabilité de ces difficultés. Je crois bien sincèrement qu'une succession de réformes pas toujours cohérentes et pratiquement toujours sans moyens d'application nous a placés dans une situation très difficile.

Je crois aussi, sans accuser personne, mais par une vue objective des choses, que la Région de Basse-Normandie, qui a créé dans une croissance quantitative très réelle de nombreux emplois industriels et tertiaires, mais à de faibles niveaux de qualification, a très difficilement absorbé les produits, plus ou moins bien formés il est vrai, de l'Université, et bien que celle-ci est pour une large part une sorte d'asile de jeunes diplômés en attente de chômage.

On peut être découragé face à une telle situation, mais je pense pour ma part qu'il n'y a qu'une solution possible, c'est la voie d'un dynamisme de l'Université de CAEN, en dépit de toutes les difficultés, et c'est pour cela que ce que je propose ce soir avec ma candidature c'est un programme de développement pour l'Université de CAEN. Ce programme se fonde sur trois grandes intentions et une série de propositions très précises.

La première grande intention consiste à prendre résolument en compte les intérêts matériels et moraux du personnel administratif et de service, des enseignants et des étudiants de l'Université de CAEN. C'est là une voie qui a été tracée par le Président IZARD et, avec quelques nuances bien entendu je suis prêt à le reprendre. Je serai bref sur ce point, mais les modalités éventuelles en sont bien connues. Cela consiste pour le personnel technique, administratif, ouvrier et de service, à assurer convenablement le bon fonctionnement des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires, et d'autre part à être attentif aux revendications de ce personnel afin d'obtenir les meilleures conditions de rémunération et de travail, ce qui n'est pas toujours encore réalisé et ce qui est regrettable.

Pour le personnel enseignant, c'est de faire le maximum de ce qui est dans le pouvoir d'un Président pour obtenir le déblocage des carrières, et c'est faire fonctionner honnêtement la Loi d'Orientation pour les problèmes de recrutement et de promotion.

Et pour les étudiants, c'est garantir le respect de la liberté d'expression qui leur est reconnu par la Loi, et enfin, surtout, c'est porter le maximum d'attention à ce qui devrait être l'objectif de l'Université, c'est-à-dire la résolution du problème de leurs débouchés.

J'ajoute, au bénéfice de tous, que les œuvres sociales de l'Université doivent être maintenues telles qu'elles sont, et développées si les moyens nous en sont donnés.

Comme deuxième grande intention, je pense qu'il faut améliorer le fonctionnement de l'Université. Je pense au fonctionnement pédagogique de l'Université, mais sans en traiter, car ce n'est pas mon affaire, c'est une affaire d'U.E.R. Mais je dois dire quelques mots sur le fonctionnement des rouages administratifs et délibératifs de cette immense machine qui doit être une des plus importantes entreprises de l'agglomération de CAEN et de Basse-Normandie. Et à ce sujet j'ai quelques propositions précises à formuler à titre expérimental ; je crois en effet qu'il faut réserver cette clause étant donné qu'il ne faut pas figer les choses, il faut essayer, et éventuellement revenir en arrière si l'on s'était trompé.

1<sup>ère</sup> proposition : Le fonctionnement du Conseil d'Université – Le Conseil d'Université doit être un organe de réflexion et de décision pour les affaires importantes. Il a également toute une série d'obligations qui lui sont reconnues par la Loi ou par les statuts. Je crois qu'il faudrait distinguer très nettement deux types de séances du Conseil d'Université :

- 1- des séances à ordre du jour long sur des questions qui ne sont pas secondaires mais qui n'engagent pas le moyen terme ou le long terme dans l'Université, et qui peuvent être traitées assez rapidement.
- 2- mais il faut également des séances sur les grands problèmes de l'Université, séances bloquées sur un seul point d'ordre du jour et d'une durée strictement limitée afin de travailler convenablement : ce deuxième type de séances devrait être préparé très soigneusement dans les U.E.R., dans des Commissions, dans les organisations de toute sorte qui se trouvent à l'intérieur de l'Université et dont le Conseil doit être le point de convergence.

2<sup>ème</sup> proposition : Je pense que les relations entre les U.E.R. et les Services Généraux de l'Université doivent être améliorées pour s'établir selon des rapports de confiance. La réunion d'une conférence administrative des directeurs d'U.E.R. peut apporter une contribution à la solution de ce problème. Si je suis élu, personnellement, je reprendrai le tour des U.E.R., en commençant par les U.E.R. que je connais le moins ou qui, éventuellement, ont posé quelques problèmes, afin d'essayer de résoudre ceux-ci avec détermination et confiance.

Ma 3<sup>ème</sup> proposition a trait à l'information à l'intérieur de l'Université. Je veux dire par là l'information administrative ou délibérative circulant entre les U.E.R., les services généraux, les enseignants, et qui, pour tout dire, me paraît mauvaise. Je ne crois pas que c'est par des procès-verbaux fleuves que l'on peut permettre à l'ensemble de l'Université d'être informé des problèmes qui sont traités dans ces Conseils. Ces procès-verbaux ont une valeur d'archives et uniquement d'archives ou de référence. Il faudrait y ajouter, dans tous les domaines, entre les Conseils et les enseignants, entre les services et les conseils, des notes d'information brèves, neutres, ne dépassant pas une page et donnant l'essentiel dans un délai qui doit être de quelques jours et non pas de quelques mois. Ainsi peut-être les affaires de l'Université seront-elles connues au-delà de quelques cénacles confidentiels, et j'ajoute que je ferai mettre volontiers à l'étude, si c'est possible, la parution d'un journal de l'Université, indépendant de la Présidence, et permettant de donner à la fois des informations et aussi des opinions.

Enfin, en 4<sup>ème</sup> proposition, je pense que la Direction de l'Université, si elle doit être assurée en toute responsabilité par le Président, doit être aussi le travail d'une équipe. Les statuts prévoient que le Président peut s'entourer de conseillers, et qu'il peut être aidé par un Cabinet, choses excellentes, mais je pense et je propose la formation d'une véritable équipe de direction permettant de laisser dans des secteurs particuliers de larges pouvoirs aux deux vice-présidents, au Secrétaire Général et aux deux assesseurs du Président au Conseil Scientifique. Et si des relations de confiance sont établies ainsi avec l'ensemble des U.E.R., je ne vois aucun inconvénient à ce que de larges responsabilités soient également consenties aux Directeurs d'U.E.R.

La troisième grande intention que j'ai à développer répond à la question : des enseignants, des étudiants, un fonctionnement, mais pour quoi faire ? Il faut proposer un plan de développement de l'enseignement, de la recherche et de la formation continue à l'Université de CAEN, et je pense que c'est au Conseil de l'Université réuni pour cet objet en des séances spéciales de définir les grandes orientations d'un tel Plan. Il me paraît cependant normal de donner quelques orientations et quelques idées personnelles à ce sujet.

Quelques questions se posent. D'abord, il faut se placer dans le cadre de cette Université telle qu'elle est, c'est-à-dire d'une Université à CAEN. Je n'exclue pas, puisque nous en avons délibéré une fois, la possibilité d'étudier la promotion d'une 2<sup>ème</sup> Université. Mais tel n'est pas le cadre dans lequel nous travaillons actuellement et ceci comme corollaire qu'une telle recherche de développement pour l'Université doit concerner le maximum de disciplines, toutes les grandes disciplines qui font la formation des hommes.

Sur le 2<sup>ème</sup> point, il n'est pas nécessaire d'insister, car je crois bien que tout le monde est d'accord là-dessus. Un équilibre sans sacrifice doit être recherché entre l'enseignement, la recherche et la formation continue.

Le 3<sup>ème</sup> point a trait au problème de l'Université dans sa Région. Il me semble que l'Université doit rechercher au maximum le dialogue avec sa Région. Les étudiants de l'Université de CAEN sont originaires de la région Bas-Normandie, une bonne partie d'entre eux auront une profession en Basse-Normandie, et par conséquent ce dialogue doit être recherché très obstinément. Cela ne veut pas dire pour autant que l'Université doit se cantonner dans sa Région ou pour ses formations les plus développées de recherche ou d'enseignement, elle doit rechercher un horizon national.

Le 4<sup>ème</sup> point de principe sur lequel je dois me prononcer peut se formuler ainsi : Université de recherche et d'enseignement désintéressés ou Université à orientation professionnelle ? Non pas en bon Normand que je suis tout de même, mais par un souci profond, je pense que la bonne voie est dans l'équilibre, qu'il faut préserver absolument des recherches et des enseignements totalement désintéressés, que c'est là un bien très précieux en notre fin de siècle très économique. Mais je crois aussi que nous avons accumulé trop de retard dans le domaine de la recherche de débouchés professionnels pour les étudiants et qu'un effort résolu doit être consenti de ce côté par la mise en œuvre de formations d'enseignement nettement orientées vers des professions ou des grands types de professions au niveau du second cycle et surtout du 3<sup>ème</sup> cycle.

C'est avec ce souci que j'aimerais construire avec le Conseil d'Université, un plan de développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation continue. Peut-être en se donnant comme règle pendant cinq ans, la durée d'un mandat de Président, de créer chaque année ou de redonner une chance chaque année à une grande formation de recherche et d'enseignement et de formation continue. Et puisque c'est un problème qui a été un peu brûlant, je ne crains pas de l'évoquer, un premier exemple de ce type de projet pourra être représenté par le Centre de recherches scientifiques et techniques avancées qui a été étudié au cours de ces dernières semaines. J'ai très attentivement regardé ce dossier avec des collègues scientifiques, avec des responsables régionaux et avec des syndicalistes. On sourira peut-être de me voir prendre un train en marche. Mais, que je sois élu ou non ce soir, je n'hésite pas à prendre ce train parce que je pense que c'est un bon train. De la sorte, avec d'autres projets qui devraient être trouvés dans l'exploration des professions du tertiaire ou des activités para-agricoles, au terme de cinq années, l'Université se trouverait probablement assez profondément transformée, de telle sorte que chacun y retrouverait son compte.

Bien sûr, il faut à cela des moyens. Avancer des dossiers, c'est déjà appeler ces moyens. Ils ne pourront être trouvés que très partiellement et timidement sur nos ressources habituelles. Il faudra se retourner vers les instances régionales lorsqu'elles pourront être intéressées, et bien sûr vers les instances nationales, en plaidant obstinément ces dossiers, avec peut-être des chances de succès.

Tel est le sens de ma candidature. On a pu me dire, amicalement il est vrai, qu'elle risquait de diviser l'Université ou le Conseil. Je ne le pense pas. Je pense au contraire que c'est une candidature au service de toute l'Université, et je la présente comme telle. Je souhaite pouvoir assurer à l'Université de CAEN le maximum de dynamisme. En ces temps difficiles, j'ai tout à fait conscience que c'est une voie étroite, mais je crois profondément que c'est la seule possible.

#### 4-c- Impliqué dans la vie de l'université malgré tout

On notera qu'en cette année 1975, alors même que règne une ambiance déplorable liée au blocage de l'élection du président, Armand Frémont tient ses promesses et œuvre, en liaison avec Max Robba et avec le conseil scientifique, au programme de redéploiement de l'université de Caen qui prévoit en particulier la création de l'ISMRA et de l'Institut du lait et des viandes et évoque le projet GANIL. Ce plan est voté par le conseil d'université le 27 juin 1975. Ultérieurement, lors de la séance du 6 février 1976, Armand Frémont appuie la demande de création de l'ISMRA qu'il estime très intéressante pour l'université, le vote est acquis à la quasi-unanimité.

Après sa nomination, Armand Frémont oriente son rôle de 1<sup>er</sup> vice-président plus particulièrement vers les questions de l'enseignement, de la formation continue et des débouchés (cf. témoignages à ce colloque). Il participe au projet d'association pour la formation des adultes ruraux et suit le travail de la cellule d'information et d'orientation. Le conseil le délègue, avec Max Robba, au comité économique et social de Basse-Normandie. En même temps, il continue à défendre les intérêts des personnels, il fait voter des motions soulignant la pénurie des moyens attribués à l'université, il applique le programme sur lequel il s'était porté candidat au début de 1975.

Au début de 1977 le conseil est renouvelé mais la structure de l'université est en train de changer à cause de la création de nouvelles UER (en particulier l'ISMRA). Dans l'attente, le recteur annonce à la séance du 6 mai 1977 que les mandats du président Max Robba et du 1<sup>er</sup> vice-président Armand Frémont continuent de courir. Pendant son mandat (1975-1978), ce dernier a œuvré plus particulièrement dans les questions de la formation initiale et continue, avec une motivation affirmée pour la professionnalisation de certains diplômes et avec le souci de débouchés pour les étudiants. Au début de 1978 une nouvelle élection présidentielle a lieu sans la participation d'Armand Frémont.

En 1980, la terminologie archaïque des professeurs avec ou sans chaire, qui avait contribué à perturber l'élection présidentielle de 1975, disparaît au profit d'un seul corps de professeurs des universités comportant trois classes. L'année suivante la France change de majorité.

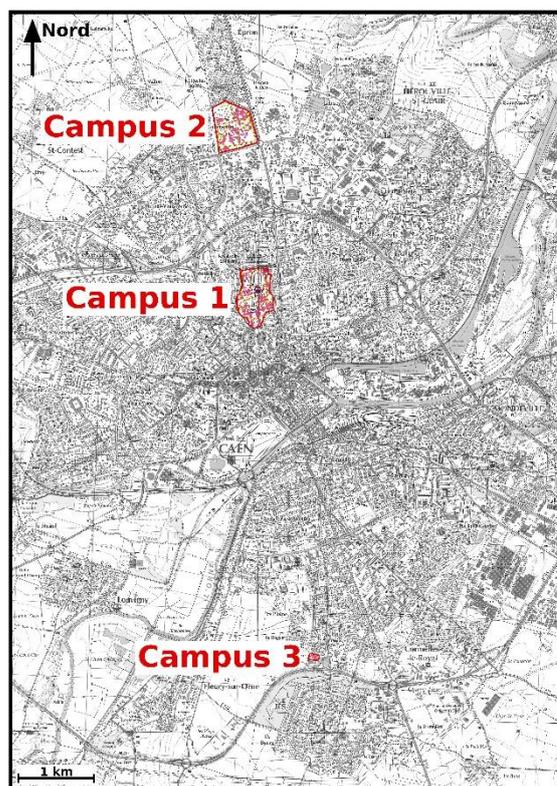
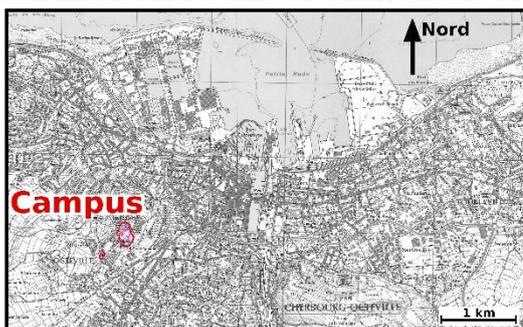
A l'automne 1981, Armand Frémont préside le comité d'organisation des Assises Régionales de la Recherche et de la Technologie de Basse-Normandie qui se tiennent les 5 et 6 novembre à l'université de Caen. Il quitte ensuite Caen, appelé à de nouvelles fonctions...

#### 5 - Le plan Université 2000 à l'université de Caen [4, 5]

Au début des années 1990, la nécessité de renouveler et d'étendre le parc des constructions universitaires à l'horizon 2000 est une évidence. Armand Frémont est alors haut responsable au ministère de l'Éducation Nationale et va assurer la gestion nationale du plan Université 2000. Il n'intervient pas alors directement dans les projets de l'université de Caen mais l'objectif est ici d'illustrer avec l'exemple de la Basse-Normandie l'ampleur du plan de constructions réalisées de 1993 à 1999 qui reflète l'ambition du projet géré nationalement.

Les deux missions fondamentales des universités, enseignement et recherche bénéficient de ce plan sur les trois campus de Caen et sur le campus de Cherbourg-Octeville.

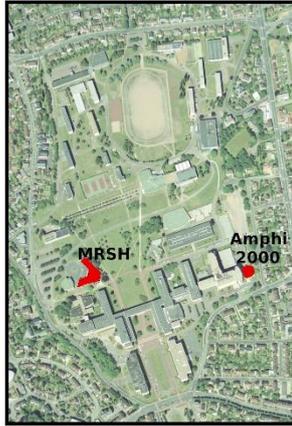
Localisation des campus à Caen et Cherbourg (années 2000) [4]



### 5-a- Le campus 1 de l'université de Caen

Ainsi, le campus 1 (campus « historique ») situé au nord du château de Caen) voit la construction de l'amphi 2000 (500 places) et de la MRSH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) en 1994.

Vues aériennes du campus 1 en 1990, en 1998 <sup>[d]</sup> ... et en 2005 <sup>[a]</sup>

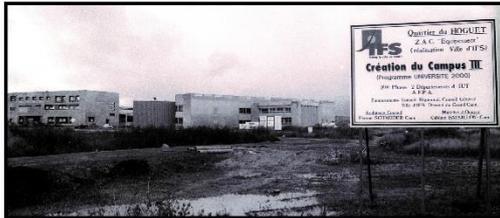


MRSH de Caen <sup>[a]</sup>



### 5-b- Le campus 3 de l'université de Caen situé à Ifs

Construction de l'IUT d'Ifs en 1995 <sup>[b]</sup>



Le campus 3 est fondé à Ifs en 1995, en plein dans les champs, le long du périphérique sud de Caen, avec la création de nouveaux départements d'IUT (informatique, communication).

Vues aériennes de la zone du campus 3, le long du périphérique sud de Caen, à Ifs, en 1991 et en 1998 <sup>[d]</sup>



Photos des bâtiments des départements d'IUT du campus 3 à Ifs <sup>[a]</sup>



### 5-c- Le campus de Cherbourg-Octeville de l'université de Caen

A Octeville est construit, à côté de l'IUT, un bâtiment en arc de cercle destiné à accueillir une antenne du 1<sup>er</sup> cycle Sciences et Langues ainsi que l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg (EIC). Cette dernière constitue aujourd'hui l'un des départements de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Caen Normandie (ESIX).

Vues aériennes de la zone du campus de Cherbourg-Octeville, en 1989 et en 1994 <sup>[d]</sup>



Photos des bâtiments de l'antenne de DEUG de Cherbourg et de l'EIC-ESIX <sup>[a]</sup>



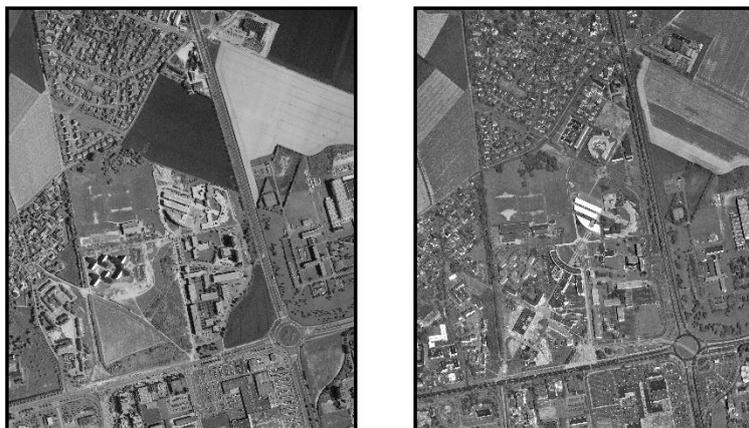
### 5- d- Le campus 2 de l'université de Caen

C'est sur le campus 2, fondé en 1969 au nord de Caen, en limite de la commune d'Epron, que l'extension des constructions liée au plan Université 2000 est la plus spectaculaire.

A l'origine, seul le quart sud-est du campus 2 avait été employé pour accueillir l'IUT de Caen, une résidence universitaire et l'UEREPS (locaux de cours et de recherche, salles et terrains de sport).

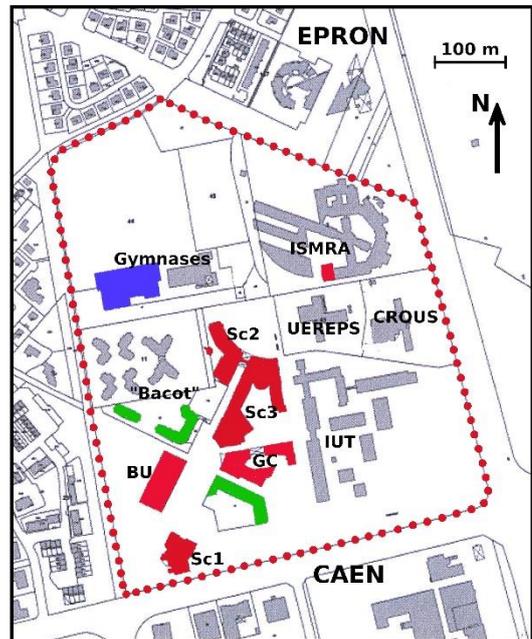
La période de 1985 à 1991 avait vu ensuite la construction, au nord-est du campus 2, de l'ISMRA - ENSI de Caen (laboratoires de physique et chimie et école d'ingénieurs) transféré depuis le campus 1, ainsi que la création, à l'ouest du campus 2, d'une nouvelle résidence universitaire « Bacot 1 ».

Vues aériennes du campus 2 « Côte de Nacre » en 1991 et, après l'incidence du plan « Université 2000 », en 2003 <sup>[d]</sup>



Au moment de la discussion du plan Université 2000, environ un tiers de la superficie du campus 2 est disponible. Sont alors programmées les constructions de locaux d'enseignement et de recherche : département GC (génie chimique) de l'IUT (1994), Sciences 1 (1996), Sciences 2 et 3 et amphi 500 (1998), extension recherche de l'ISMRA. Du fait de retards de financements, la bibliothèque universitaire Sciences-STAPS ne sortira du sol qu'en 2002.

Vue aérienne du campus 2 en 2005, prise à partir du coin sud-ouest [a]



Plan du campus 2 « Côte de Nacre » en 2003 [d]

Le campus 2 est délimité par le pointillé rouge. →

En gris apparaissent les constructions antérieures à 1991.

Les locaux d'enseignement et de recherche (y compris la bibliothèque) prévus par le plan Université 2000 sont surlignés en rouge (1994-2002).

Dans la même période ont été construits des résidences universitaires (« Bacot 2 et 3 » en vert, 1993) et un plateau technique avec gymnases pour les STAPS (en bleu, 1998).

Sciences 1 (1996) [e]



Sciences 2 et 3 (1998) [e]



Amphi 500 (1998) et IUT génie chimique (1994) [a]



Bibliothèque universitaire Sciences-STAPS (2002) [f]



**Conclusion :** Armand Frémont était conscient du fait que la tâche de gestion des universités est inscrite dans le statut des enseignants-chercheurs. Tout en réalisant ses missions d'enseignement et de recherche de façon exemplaire, en parallèle il s'est toujours préoccupé du fonctionnement et de l'organisation des universités, d'abord syndicaliste, puis vice-président au plan local, enfin haut responsable au niveau national. En conformité avec son domaine de compétence universitaire, ses interventions ont souvent concerné les questions d'aménagement.

**Sources et références**

- [1] Documents conservés dans l'ancien bureau d'Armand Frémont au département de géographie et aujourd'hui déposés à la Cellule Archives de l'université de Caen-Normandie.
- [2] Archives syndicales du SNESup-FSU de l'université de Caen-Normandie.
- [3] Procès-verbaux des séances du conseil de l'université de Caen, Cellule Archives de l'université de Caen-Normandie et Archives départementales du Calvados.
- [4] L'université, la région, les villes en Basse-Normandie, ouvrage édité par Robert Héryn, Centre d'Etudes Régionales et d'Aménagement, Université de Caen, CNRS, URA915, 1994.
- [5] La science sur un plateau. Au nord de Caen, un demi-siècle de développement (1967-2017), ouvrage édité aux Presses Universitaires de Caen, 2018, ISBN : 978-2-84133-888-7. Chapitre 2 "Le campus 2 Côte de Nacre", R. Carin, E. Dubois, J. Travert, pages 20-125.

**Iconographie**

- [a] Crédits photos Dircom (Direction de la communication de l'UNICAEN).
- [b] Histoire de l'université de Caen (1432-2012), ouvrage édité aux Presses Universitaires de Caen, 2012, photos issues du fonds Ouest-France.
- [c] INA, reportage de France 3 Normandie, 1977.
- [d] IGN, cartes TOPO 25 (années 2000) et Géoportail (rubrique « remonter le temps » pour les vues aériennes ; fond cadastral du campus 2 de Caen en 2003).
- [e] Agence d'architectes Billard-Durand, clichés Sylvain Guichard.
- [f] Cliché Régis Carin.